



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

climat

Question écrite n° 87483

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie sur la question de la conférence climat « Paris 2015 ». Dans son rapport de mars 2015, le Conseil économique social et environnemental (CESE) souligne « l'importance du renforcement des liens entre les négociations des objectifs de développement durable (ODD) et celles, plus larges, liées à l'environnement (climat, biodiversité et désertification) ». Elle souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement concernant ce sujet.

Texte de la réponse

L'année 2015 marque la fin des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) qui ont structuré les politiques de développement ces quinze dernières années. Pour leur succéder et répondre aux nouveaux enjeux au niveau mondial, notamment en termes de durabilité environnementale et climatique, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté, deux mois avant la COP21, l'Agenda 2030 pour le développement durable lors du sommet des Nations unies qui s'est tenu du 25 au 27 septembre dernier à New-York. Après trois années de consultations avec l'ensemble des parties prenantes : pays membres, collectivités territoriales, secteur privé, société civile..., l'adoption de l'Agenda 2030 est l'aboutissement d'un vaste processus, particulièrement inclusif. Il s'agit d'une véritable feuille de route globale du développement durable pour les 15 prochaines années, visant à transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable. À la différence des OMD, l'Agenda 2030 s'applique aussi bien au pays du Sud qu'à ceux du Nord, chaque pays devant contribuer, à la hauteur de ses moyens, à la pleine mise en œuvre de ce nouvel agenda. Les objectifs de développement durable (ODD), au nombre de 17 et eux-mêmes déclinés en 169 cibles ou sous-objectifs, forment le cœur de l'Agenda 2030. Leur champ et leur ambition sont considérablement renforcés par rapport aux OMD, en particulier sur les enjeux environnementaux et climatiques. La France et l'Union européenne ont particulièrement insisté pour que la thématique du climat, et plus largement de la durabilité environnementale, soit bien traduite dans les ODD. On trouve ainsi des ODD respectivement dédiés à l'eau et à l'assainissement, aux énergies durables, aux villes durables, aux modes de consommation et de production durables, au climat, aux écosystèmes terrestres et aquatiques, en particulier les océans. L'ambition se traduit aussi par la reconnaissance des liens intrinsèques entre l'environnement et d'autres thématiques. Ainsi, on trouve également les enjeux environnementaux dans des cibles au sein des ODD relatifs à la lutte contre la pauvreté, l'agriculture et l'alimentation, la santé, l'éducation, la croissance ou l'industrialisation et les infrastructures. Quant aux enjeux climatiques, ils sont pris en compte dans un ODD spécifique, mais aussi dans divers autres objectifs, par exemple dans l'ODD relatif à la lutte contre la pauvreté qui reflète la vulnérabilité des populations pauvres face aux phénomènes climatiques extrêmes. Les ODD reprennent et renforcent les engagements mondiaux existants, y compris dans le domaine environnemental. En reconnaissant la lutte contre le dérèglement climatique comme condition au développement pérenne de nos sociétés, l'accord de la communauté internationale sur une nouvelle feuille de route ambitieuse pour le développement durable pose des bases encourageantes en vue de la conférence de Paris (COP21).

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87483

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [25 août 2015](#), page 6431

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2015](#), page 10001